

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 4 mai 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ECOR-002-13877/23/BM**

### **■ Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Team Henri Fabre - Approbation d'une convention - MGDIS n°2789 52924**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a remporté le prix iCapital décerné par la Commission européenne. Cette labellisation valable pour l'année 2023 permet d'asseoir sa position comme territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain.

Dans sa candidature nommée « Innovative diversity », la Métropole a rapproché tous les acteurs de l'innovation du territoire métropolitain et défendu la diversité et les contrastes qui la caractérisent, que ce soit sur le plan géographique, social ou économique, comme creuset de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire.

Cette mise en lumière pour l'année 2023 doit permettre à la Métropole d'encourager et de promouvoir des projets et des actions visant à accélérer les transitions au service du bien-être des citoyens.

La Métropole entend ainsi :

- contribuer à relever les défis de la transition économique, sociale et environnementale qui ont fait l'objet de sa candidature (par exemple l'innovation au profit du changement climatique (cleantech), de la santé (biotechs, medtechs, e-santé), de la connaissance et des savoirs - jeunesse et entrepreneuriat) ;
- et assumer pleinement son statut de Capitale européenne de l'innovation 2023, tout en participant au rayonnement de son territoire.

Dans cette perspective et considérant que l'innovation et le développement des filières d'avenir (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro-électronique, santé, tourisme et art de vivre) comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir l'association Team Henri Fabre.

Dès 2005, à l'annonce des très fortes ambitions de développement d'Eurocopter, la communauté urbaine ex-MPM a orienté ses projets d'aménagement de Parcs d'activités à Marignane et Saint-Victoret vers les besoins de la filière aéronautique afin de permettre l'accueil de fonctions ou de sous-traitants devant quitter le site de Marignane et l'implantation de nouvelles entreprises souhaitant développer des relations commerciales et des synergies avec Eurocopter.

Le Projet Henri Fabre, né en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte-D'azur, traduit ainsi la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel du territoire. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective réunissant sur un « cœur de zone », les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

De portée métropolitaine, le Projet Henri-Fabre est un projet de développement économique et territorial, public et privé, qui a pour objectif de développer un nouveau modèle économique plus collectif et collaboratif sur un territoire organisé répondant aux besoins des entreprises tant en matière d'innovation industrielle, d'infrastructures que de compétences.

Sur le plan économique, l'ambition du projet est de développer un tissu industriel plus innovant et plus compétitif pour accompagner les Donneurs d'Ordres (EDF, Airbus Helicopters, Airbus, Thales Alenia Space, Safran, Naval Group, CEA, SNCF, CNIM, Saint-Gobain, TechnicAtome, Orano...), notamment en ayant des PME qui intègrent dans leurs offres des solutions plus innovantes et des briques technologiques de l'industrie du futur (IdFu) pour améliorer leur compétitivité. C'est aussi profiter de la présence de plusieurs filières sur le territoire pour générer des pistes de croissance et de fertilisation croisée.

Team Henri-Fabre (THF), association économique créée en 2015, de présidence et vice-présidence alternée entre Airbus Helicopters et EDF, est avant tout un pôle d'innovation dont la finalité est d'accompagner les entreprises du secteur industriel dans la création de richesse par l'innovation produit, procédés ou systèmes.

Elle se matérialise par un Technocentre situé sur le Technoparc des Florides disposant de moyens innovants mis à disposition par les entreprises privées. Elle fédère au-delà du territoire de grands donneurs d'ordres (cf. ci-dessus) et des PME pour accélérer les stades de pré-industrialisation et d'appropriation de procédés innovants.

L'association Team Henri-Fabre est soutenue par l'Etat, la Région et la Métropole dans la conduite de ses actions d'intérêt collectif. La constance de ce soutien est un gage de reconnaissance de l'efficacité des actions entreprises.

Les actions que conduira la THF pour l'année 2023 sont les suivantes :

Actions « innover » : animer la feuille de route technologique, explorer les défis des industriels, identifier les pistes projets en vue de la structuration, soutenir la structuration et l'initialisation de projets collaboratifs, suivre des projets collaboratifs existants, explorer les défis et les opportunités de manière combinée et ciblée, animer la synergie entre innover et la plateforme d'accélération PRACCIIS, accompagner les entreprises innovantes sur le plan technique grâce au technocentre.

Actions « développer » : participation à des salons régionaux et internationaux, participation aux délégations étrangères avec intérêt innovation industrie, organisation de visites du technocentre, déploiement de la stratégie de communication digitale de l'association.

Les actions de la Team Henri-Fabre sont souscrites dans les démarches liées à l'industrie du futur et en cohérence avec la volonté territoriale de développer un écosystème fort et pérenne dans les domaines de la mécanique et de l'ingénierie numérique.

Le public bénéficiaire concerne les entreprises du territoire (du donneur d'ordres à la pme, en passant par la start-up), prospects nationaux et internationaux, acteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique.

Ces actions sont déclinées plus largement ci-après :

- ➔ Volet 1 - Innover : accélérer l'innovation grâce à une méthodologie collaborative, agile et multifilières

L'association Team Henri-Fabre développe une méthode originale, ouverte et frugale d'accélération de l'innovation par la mutualisation des enjeux entre industriels.

Dotée d'un conseil scientifique composé de grands Donneurs d'Ordres, notamment EDF, Airbus Helicopters, Airbus, Thales Alenia Space, Safran, Naval Group, CEA, SNCF, CNIM, Saint-Gobain, TechnicAtome, Orano, représentant les différentes filières présentes en Région et d'académiques implantés en Région Sud et les régions voisines, THF fédère les acteurs autour d'enjeux technologiques partagés. De ces enjeux en découle une feuille de route technologique qui se matérialise ensuite par la création de groupes de travail, puis de nouvelles plateformes technologiques ou de projets de R&D partagés.

Ainsi, depuis 2017, plus de 26 projets ont été montés pour un montant de 27 M€ de R&D dans différents domaines de l'industrie du futur, que ce soit dans les nouveaux matériaux, la robotisation, les procédés innovants, l'économie circulaire, l'intelligence artificielle ou la réalité augmentée. Les plateformes mutualisées représentent aujourd'hui plus de 15 M€ de moyens innovants. Elles sont déjà une vitrine dans plusieurs briques de l'industrie du futur et permettent d'aller vers la maîtrise industrielle des technologies clés de l'industrie du futur ou le développement précurseur de nouvelles technologies et nouveaux marchés.

Dans le domaine de la fabrication additive métallique, l'année 2021 a permis à THF de structurer et de déposer un projet en lien avec l'initiative « Maintenance Rapide » : le projet ARQANE, à hauteur de 10 M€, qui a été retenu dans le cadre de de l'initiative FRANCE RELANCE filière stratégique nucléaire, avec un consortium des donneurs d'ordre du nucléaire (FRAMATOME, ORANO, TECHNICATOME, NAVAL GROUP, CEA) de petites structures (INOVSYS, Institut de Soudure), réuni autour d'EDF, avec le soutien du pôle Nuclear Valley. L'année 2023 verra la consolidation de ce projet visant à développer l'impression 3D dans le secteur du nucléaire. Par ailleurs les projets collaboratifs se poursuivront dans les autres domaines techniques clés de l'industrie du futur tels que les revêtements fonctionnels innovants, la fabrication non-métallique spécifique, le composite haute performance et la smart industry.

➔ Volet 2 - Développer : faire la promotion de l'attractivité industrielle et développer les opportunités de business.

- L'association dispose de plusieurs relais d'informations digitaux :

EMAILINGS : grâce à la base de données d'environ 5 000 contacts la Team Henri-Fabre envoie très régulièrement des informations de ses partenaires par le biais d'emailings (événements, veilles technologiques, informations diverses) - environ 2 à 3/semaine – et une newsletter trimestrielle dédiée industrie, dans laquelle elle met en valeur ses partenaires régionaux.

SITE WEB : L'année 2023 permettra de faire évoluer le site internet pour le rendre plus interactif et donner une meilleure visibilité de l'activité de l'association. Une communication sur PRACCIIS est déployée et se poursuivra en 2023 avec des communications régulières sur les nouveaux arrivants aux projets ainsi que sur son avancée.

- Team Henri-Fabre organise et/ou participe à des manifestations porteuses de la dynamique de notre territoire :

Sur le Technocentre :

- Journées thématiques (à l'initiative de Team Henri-Fabre ou de ses partenaires : CETIM, Pôles de compétitivité, APPIM, RISING SUD, ...) – environ 1/mois
- Visites du Technocentre et présentation de l'écosystème régional - environ 1/semaine
- Accompagnement de projets individuels d'entrepreneurs sur des sujets techniques et/ou institutionnels.
- Evénements de présentations Donneurs d'ordres et PME/TPE offreurs de solutions,

Ces manifestations permettent de comprendre les enjeux des industriels régionaux et de sourcer de nouvelles technologies.

Sur le territoire et hors France :

- Organisation de journées de vulgarisation « industrie du futur » sur les différents territoires d'industrie de la région Sud
- Participation à 3 salons régionaux et/ou internationaux
- THF participe aux délégations étrangères sur lesquelles un intérêt industriel pour notre écosystème est favorable aux côtés de la ville de Marseille, de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de son agence de développement Provence Promotion, ainsi que la Région Sud.

En 2022, la Métropole avait soutenu les actions de l'association THF à hauteur de 80 000 euros.

L'association souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS N°2789.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Team Henri Fabre une subvention d'un montant de 80 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- L'enjeu majeur que représente le projet Henri Fabre pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement industriel et d'emplois, et conformément aux objectifs stratégiques exprimés dans le cadre de l'Agenda du Développement économique métropolitain.
- L'intérêt de soutenir la dynamique industrielle engagée sur le Technoparc des Florides et de l'intensifier dans le cadre du projet Henri Fabre.
- L'effort nécessaire pour accompagner les PME du territoire dans la transition vers l'industrie du futur.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention spécifique de 80 000 euros au titre de l'année 2023 à l'association Team Henri-Fabre.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention, ci-annexée, relative à l'attribution d'une subvention à l'association Team Henri-Fabre.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal Métropolitain 2023, en section de fonctionnement : Chapitre 65 – fonction 61- nature 65748 - sous politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué,  
Industrie

Jean-Pascal GOURNES